

## SEANCE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

### Délibération n°14/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi dix-huit septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

Pascal BRUHAT  
Jean DELAUGERRE  
Amalia QUINTON

**Titulaires excusés :**

Jean-Pierre BUCHE  
Gregory DESTOMBES  
Daniel SALLES  
Antoine DESFORGES  
Fanny BLANC  
Jean-Louis DAVENNE

**Suppléants présents :**

Catherine PHAM  
Pierre DUPECHER  
Danielle RANCY

**Suppléants excusés :**

Céline AUGER  
Françoise BERNARD  
Karine SOLOIS  
Julien LACOUR  
Marie-Françoise CHOFFRUT  
Cédric MEYNIER  
Maurice DESCHAMPS

Autre(s) présent(s) : Anatole GRUZELLE, Coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier  
Christine REYMOND, Assistance administrative et comptable de l'Ecopole du Val d'Allier

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6				6	6		

**Objet : Demande de subvention Plan de Gestion ENSIL EVA 2025 – CD 63**

## **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération n°04/2020 du 26 février 2020**, autorisant la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises et la réalisation du marché pour « Bilan plan de gestion 2015-2020 et la rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Écopôle du Val d'Allier 2021-2030 » ;

**Vu la délibération n°5/2022 du 12 janvier 2022** portant sur la Restauration et gestion de l'ENSII de l'Écopôle du Val d'Allier - programme 2022 auprès du Gal du Grand Clermont

**Vu la Délibération n°13/2023 du 14 juin 2023** pour la Restauration et gestion de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier 2023 et 2024 auprès du Gal du Grand Clermont ;

**Vu la Délibération n°6 du 15 mars 2023** portant sur l'attribution du marché à prestation de services de restauration écologique de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier à la LPO AURA ;

**Vu la Délibération n°7 du 15 mars 2023** portant sur l'attribution du marché à prestations sociales à La Régie de territoire des deux rives pour l'entretien et la gestion courante de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier à la LPO AURA.

**Considérant** la politique d'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en faveur des ENSIL,

**Considérant** que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Écopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel,

**Considérant** que les objectifs de la restauration comprennent la préservation de la nappe alluviale, la création de zones refuges pour la biodiversité, et la sensibilisation du public aux enjeux de préservation du Val d'Allier, le projet vise également à former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux, tout en servant de lieu d'expérimentation et en intégrant des activités comme la découverte de la nature.

## **Engagements et actions**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le SEAT a mis en place un schéma directeur transversal et collaboratif, structuré autour des quatre axes stratégiques définis par la politique de l'Écopôle du Val d'Allier :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation durable
- Économie circulaire et valorisation écologique du site
- Cohésion sociale et enjeux sociétaux

Il souligne également que 40 % des dépenses liées à la gestion de l'ENSIL sont couvertes par le Département, dans le cadre de la convention ENS et des demandes de subventions annuelles.

Le Vice-Président précise que la gestion de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier nécessite des sources de financements complémentaires, qu'elles soient européennes ou nationales afin de se rapprocher d'un taux de subvention de 80 % des dépenses totales. Le SEAT aura à sa charge 20 % de dépenses HT restants.

## **Préparation de la décision :**

Les dépenses prévisionnelles pour la réalisation du Plan de gestion de l'ENSIL 2025, inscrites dans le schéma directeur de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier (2021-2030) s'élèvent à un montant total annuel de 107 435 euros, réparties comme suit :

- Étude actualisée sur la connaissance du patrimoine naturel : 14 605 euros
- Rédaction du rapport d'activité annuel : 2 215 euros
- Interventions sur le patrimoine naturel : 29 280 euros
- Maintenance et entretien du site : 17 600 euros
- Surveillance et police de l'environnement : 7 260 euros
- Aménagement et gestion de la fréquentation : 8 370 euros
- Prestations d'accueil et d'animation : 3 205 euros
- Animation, concertation et coordination technique : 24 900 euros (dont 20 000 euros pour la maîtrise foncière)

Ces dépenses sont réparties entre trois opérateurs principaux :

- 10 225 euros pour la prestation d'écopâturage assurée par Nature aux Pattes
  - 24 000 euros pour les travaux d'entretien et de gestion courante du site réalisés par la Régie de Territoire des Deux Rives
  - 43 110 euros pour la gestion et la restauration écologique des milieux naturels confiées à la Ligue de Protection des Oiseaux
- Le reste des dépenses est consacré aux études sur les milieux aquatiques et à l'achat de terrains au sein du périmètre de l'ENSIL.

Code	Intitulé	2025	Part CD63	Taux	Fonds Vert	Taux	Autre AAP	Taux	Part AELB	Taux	Part SEAT	Taux
<b>CS - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel</b>		<b>14 605,00 €</b>	<b>5 842,00 €</b>		<b>2 226,00 €</b>		<b>3 616,00 €</b>				<b>2 921,00 €</b>	
CS1	Suivi de l'Avifaune	6 780,00 €	2 712,00 €	40%		0%	2 712,00 €	40%		0%	1 356,00 €	20%
CS5	Suivi des Amphibiens	2 260,00 €	904,00 €	40%		0%	904,00 €	40%		0%	452,00 €	20%
CS6	Inventaire piscicole	5 565,00 €	2 226,00 €	40%	2 226,00 €	40%		0%		0%	1 113,00 €	20%
<b>IE - Indicateur et évaluation INVEST</b>		<b>2 215,00 €</b>	<b>886,00 €</b>				<b>354,40 €</b>				<b>443,00 €</b>	
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS)	2 215,00 €	886,00 €	40%			354,40 €	40%		0%	443,00 €	20%
<b>IP - Interventions sur le patrimoine naturel</b>		<b>29 280,00 €</b>	<b>11 712,00 €</b>		<b>6 840,00 €</b>		<b>4 872,00 €</b>				<b>5 856,00 €</b>	
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, îlots à laro-limicoles)	2 160,00 €	864,00 €	40%		0%	864,00 €	40%		0%	432,00 €	20%
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €	864,00 €	40%		0%	864,00 €	40%		0%	432,00 €	20%
IP2b	Nouveaux radeaux à Laridés	3 000,00 €	1 200,00 €	40%	1 200,00 €	40%		0%		0%	600,00 €	20%
IP3	Création aménagements écologiques : abris aquatiques, terrestres, gîtes et nichoirs	1 540,00 €	616,00 €	40%		0%	616,00 €	40%		0%	308,00 €	20%
IP5a	Création de mares	500,00 €	200,00 €	40%	200,00 €	40%		0%		0%	100,00 €	20%
IP5b	Maintien du réseau de mares existant	360,00 €	144,00 €	40%		0%	144,00 €	40%		0%	72,00 €	20%
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €	1 664,00 €	40%		0%	1 664,00 €	40%		0%	832,00 €	20%
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €	720,00 €	40%		0%	720,00 €	40%		0%	360,00 €	20%
IP12	Restauration des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces intersticiels	13 600,00 €	5 440,00 €	40%	5 440,00 €	40%		0%		0%	2 720,00 €	20%
<b>ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés</b>		<b>17 600,00 €</b>	<b>7 040,00 €</b>		<b>1 440,00 €</b>		<b>5 600,00 €</b>				<b>3 520,00 €</b>	
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €	3 400,00 €	40%			3 400,00 €	40%		0%	1 700,00 €	20%
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €	2 200,00 €	40%			2 200,00 €	40%		0%	1 100,00 €	20%
ME2b	Installation de parcs de pâturage	3 600,00 €	1 440,00 €	40%	1 440,00 €	40%		0%		0%	720,00 €	20%
<b>SP - Surveillance et Police de l'Environnement</b>		<b>7 260,00 €</b>	<b>2 904,00 €</b>		<b>452,00 €</b>		<b>2 452,00 €</b>				<b>1 452,00 €</b>	
SP 1	Veille écologique	1 130,00 €	452,00 €	40%		0%	452,00 €	40%		0%	226,00 €	20%
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €	2 000,00 €	40%		0%	2 000,00 €	40%		0%	1 000,00 €	20%
SP3	Périmètre de protection du site - étude APP	1 130,00 €	452,00 €	40%	452,00 €	40%		0%		0%	226,00 €	20%
<b>AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation</b>		<b>8 370,00 €</b>	<b>3 348,00 €</b>		<b>2 548,00 €</b>		<b>800,00 €</b>				<b>1 674,00 €</b>	
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €	800,00 €	40%		0%	800,00 €	40%		0%	400,00 €	20%
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €	1 640,00 €	40%	1 640,00 €	40%		0%		0%	820,00 €	20%
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	2 270,00 €	908,00 €	40%	908,00 €	40%		0%		0%	454,00 €	20%
<b>PA - Prestations d'accueil et d'animation</b>		<b>3 205,00 €</b>	<b>1 282,00 €</b>				<b>1 282,00 €</b>				<b>641,00 €</b>	
PA7	Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations	2 075,00 €	830,00 €	40%		0%	830,00 €	40%		0%	415,00 €	20%
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130,00 €	452,00 €	40%		0%	452,00 €	40%		0%	226,00 €	20%
<b>MS - Management et soutien</b>		<b>24 900,00 €</b>	<b>1 960,00 €</b>				<b>1 960,00 €</b>		<b>14 000,00 €</b>		<b>4 980,00 €</b>	
MS1	Organisation et animation de comités techniques et comité de pilotage	1 100,00 €	440,00 €	40%		0%	440,00 €	40%		0%	220,00 €	20%
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €	220,00 €	40%		0%	220,00 €	40%		0%	110,00 €	20%
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €	1 300,00 €	40%		0%	1 300,00 €	40%		0%	650,00 €	20%
MS4	Maîtrise foncière et conventions	20 000,00 €	2 000,00 €	10%		0%		0%	14 000,00 €	70%	4 000,00 €	20%
<b>MONTANTS TOTAUX</b>		<b>107 435,00 €</b>	<b>34 974,00 €</b>		<b>13 506,00 €</b>		<b>20 936,40 €</b>		<b>14 000,00 €</b>		<b>21 487,00 €</b>	

Il est proposé au Comité syndical de valider :

1. le financement des dépenses d'investissement prévues au plan de gestion de l'ENSIL de l'EVA,
2. le financement des dépenses de fonctionnement prévues au plan de gestion de l'ENSIL de l'EVA,
3. le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour un montant d'aide financière de 34974 euros,
4. les demandes de financements complémentaires auprès des organismes cofinancier de l'opération.

**Après avoir oui l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le dépôt de demande de subvention auprès de organismes cités,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux dépenses pour la réalisation de ce projet ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait  
 certifié  
 conforme,  
 Le Président



M. Jean-Pierre BUCHE